

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 07 janvier 2025

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 30/12/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Votants: 8

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: SOLLICITATION D'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT "TOUTES SUVENTIONS ETAT" - DE_2025_002

Monsieur le Maire rappelle au conseil le défaut de sécurité incendie pour une partie importante du bourg consécutive à la vétusté du réseau d'eau potable incapable de délivrer le débits suffisants sur les quatre bornes existantes.

Il précise que devant cette nécessité de recherche de solutions, le conseil a commandé une étude auprès du Cabinet CESDI (Conseil Expertise Sécurité Défense Incendie).

Ce dernier a établi un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie qui a été transmis en mars 2023 au SDIS.

Il en résulte que la nécessité s'impose à la commune de compléter progressivement sa sécurité incendie.

C'est dans le cadre de cette nécessité que M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR et DSIL dans le cadre du programme 2025.

Vu le rapport de CESDI en date du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis du SDIS en date du 21 juillet 2023 recommandant l'implantation d'une réserve d'incendie de 120 M², rue de Tancrou, secteur bourg ;

Pour un montant estimé hors taxe des travaux s'élevant à 99 600,00 € hors taxesoit 119 520 € TTC

-Installations de chantier	2 000,00 € HT
-Terrassements de la DECI :	3 600,00 € HT
-Cuves enterrées 120 m3	44 000,00 € HT
-Poteau incendie + réseaux.....	2 000,00 € HT
-Démolitions maisons.....	18 000,00 € HT
-Traitement pignon riverain.....	12 000,00 € HT
-Aménagement accès + terrain.....	15 000,00 € HT
-Clôture riverain / mobiliers.....	3 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet présenté

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025

Arrête les modalités de financement

AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/01/2025
077-217702356-20250107-DE_2025_002-DE

- Par l'Etat et sur la base d'un montant minimum de 80 % soit 79 680,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signés au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Maxim DE AMORIN



Le Maire

Achille HOURDE

AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/01/2025
077-217702356-20250107-DE_2025_002-DE